



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

N°01
13/04/2017



Animateur filière

Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87
stephane.champagnol@fdqdon87.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Prairie - Edition Zone
Limousin N°1 du
13/04/2017 »



Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

- **Risque de pullulation sur le nord est de la Corrèze** (secteur Bort-Les-Orgues, Ussel, Neuvic)
- Populations en phase de basse densité sur la majeure partie de la région.
- Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pièges, pâturage tournant, broyage des refus ...
- **Arrêté de surveillance et de lutte obligatoire en cours sur les communes de Saint Privat, Saint Julien Aux Bois et Rilhac-Xaintrie.**
- **Agissez maintenant ! En période de pic de pullulation, il est trop tard !**

Taupes

- Présence régulière sur la région. Effectifs stables.

Campagnol des champs

- Présence sur la majorité des parcelles suivies. Effectifs stables

Rappel : Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance de la zone limousine.

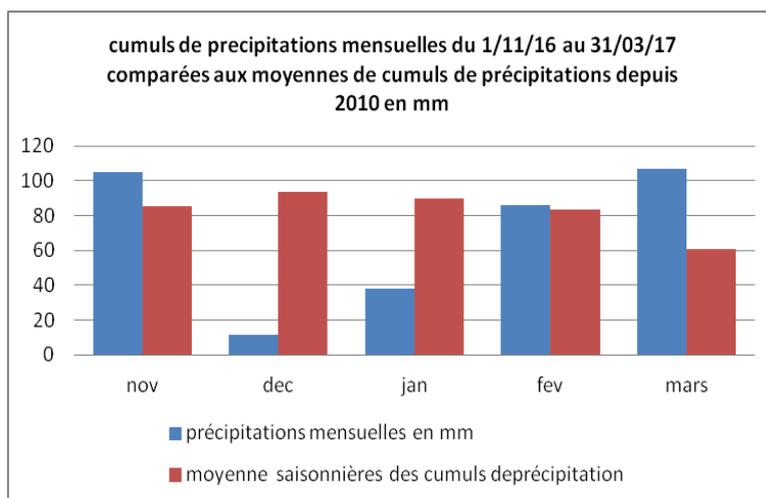
Ce réseau s'appuie sur des parcelles de "référence" : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars) à l'été et à l'automne (octobre). **90** parcelles de référence ont été observées mi-mars 2017 en vue de l'élaboration de ce bulletin. Des parcelles de références seront identifiées et des observations de campagnols des champs sont également réalisées dans les zones d'élevages du Confolentais, Montmorillonnais et en Deux-Sèvres afin de suivre l'évolution des ravageurs des prairies. Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".

Point climatique (novembre 2016- mars 2017)

• Précipitations

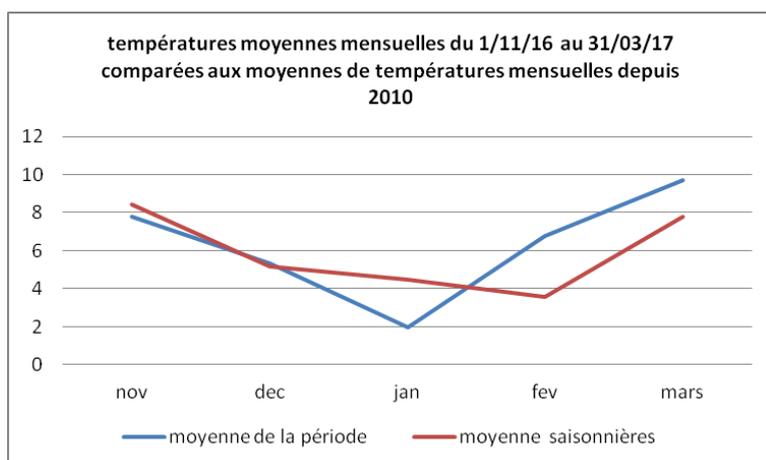
On remarquera dans ce point climatique deux éléments importants.

Pour les précipitations tout d'abord, on note un déficit en précipitations très important pour les mois de décembre et de janvier avec un retour à la normale en février et un léger excédent en mars.



• Températures

Pour les températures, après des mois de novembre et décembre conformes aux normales de saison, le mois de janvier s'est montré relativement froid. Par la suite, une remontée des températures et une douceur s'est inscrite pour les mois de février et mars.



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Magnac-Laval, Dun-le-Palestel, Verneuil Sur Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Naves, Objat).

Etat de la végétation

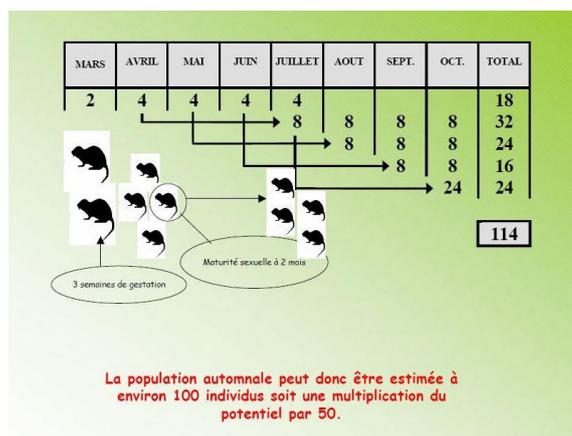
Les prairies ont relativement souffert cet hiver à cause du manque de précipitations du deuxième semestre 2016 et d'un mois de janvier assez froid.

Par la suite, la douceur et l'humidité, arrivées dès le mois de février, ont contribué à une reprise précoce de la pousse de l'herbe et à ramener les prairies dans un état très satisfaisant, avec des hauteurs d'herbes importantes pour cette fin du mois de mars.

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

• Eléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre. Un couple de campagnols terrestres va réaliser de 2 à 5 portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques (printemps-automne doux et présence de végétation abondante). La maturité sexuelle arrive à 2,5 mois pour les femelles ou après le 1^{er} hiver (4-6 mois) pour les naissances tardives. La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée génère la naissance de 4 à 6 petits.



Le campagnol terrestre **ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

Le campagnol terrestre :

- Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm ;
- Poids : 80 à 180 g ;
- Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre ;
- Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits ;
- Oreilles courtes.



Campagnol terrestre

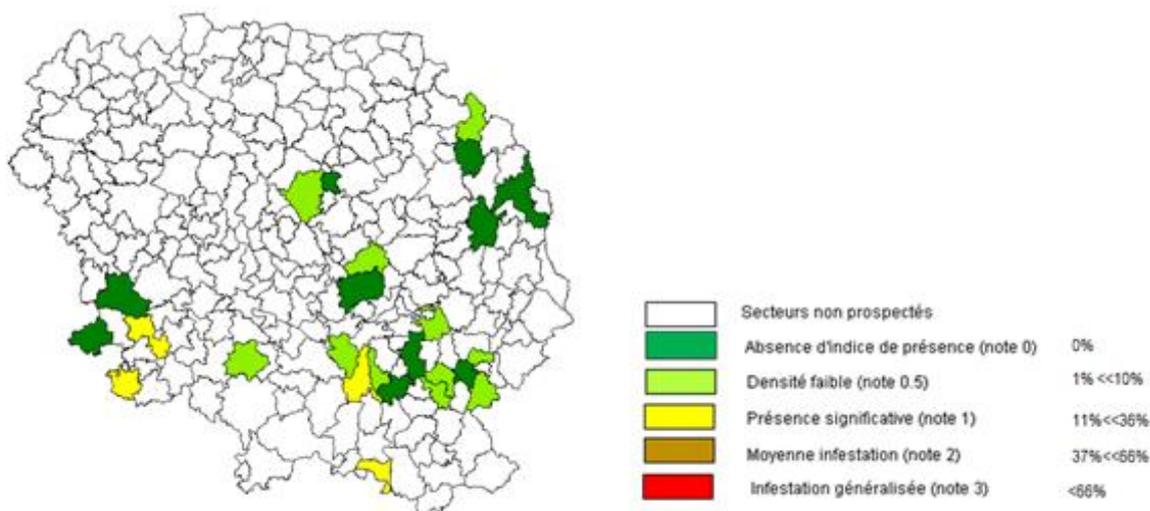
(Crédit Photo : CHAMPAGNOL S. FDGDON87)

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex,).

Attention, il peut également se nourrir des racines de jeunes arbres fruitiers.

Situation territoire Limousin (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne)

• Creuse :



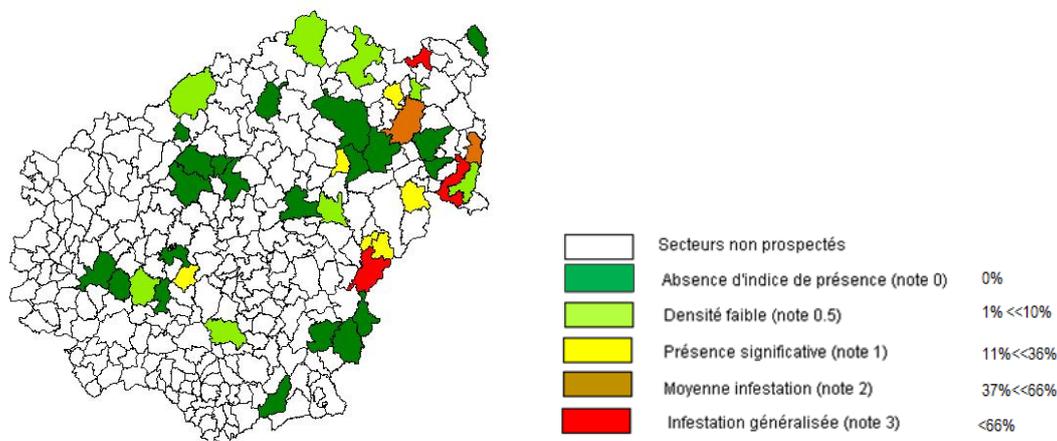
Sur le secteur sud du département (cantons de Bourgneuf, Pontarion, Royère, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine), secteur avec l'histoire la plus ancienne en terme de population de campagnols terrestres, la situation semble relativement calme avec des parcelles en « **absence d'indices de présence** » allant jusqu'à des « **densités faibles** » de population, soit des PI compris entre **0 et 20 %**, avec des populations en régression depuis l'automne dernier.

Sur les cantons limitrophes du Puy-de-Dôme (cantons de Auzances, Evaux, Chambon), on note sur les parcelles observées une stabilisation des populations avec des « **densités faibles** » comme c'était déjà le cas après les fauches de l'été 2016.

Sur le centre et le nord est du département (cantons de Aun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe peu de tumuli de campagnol, avec la plupart du temps, des « **absences d'indices de présence** » sur les parcelles observées et quelques foyers éparsés sur certaines parcelles.

Conclusion des observations en Creuse : La situation sanitaire sur les prairies creusoises a légèrement évolué depuis l'automne. Il semblerait d'après les observations, qu'une légère reprise d'activité se soit amorcée.

• Corrèze :



Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac), les observations effectuées sur certaines parcelles de référence concluent à nouveau sur des « **densités faibles** » d'indices de présences de campagnols terrestres.

En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, les observations réalisées montrent encore une augmentation de l'activité des campagnols terrestres sur certaines parcelles par rapport à celles présentes cet automne. Certaines parcelles se retrouvant même en infestation généralisée. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indice de présence** » à « **infestation généralisée** » de la parcelle, avec des PI compris entre **0 et 100 %**.

Pour les cantons de Saint-Privat, Mercœur et Argentat, la situation de ce printemps confirme que la phase de déclin des populations, consécutive au pic de pullulation, est bien amorcée sur le secteur. Les parcelles de référence ayant pu être observées montrent toutes une **diminution importante** des populations avec des pourcentages d'infestation ne dépassant pas 30%.

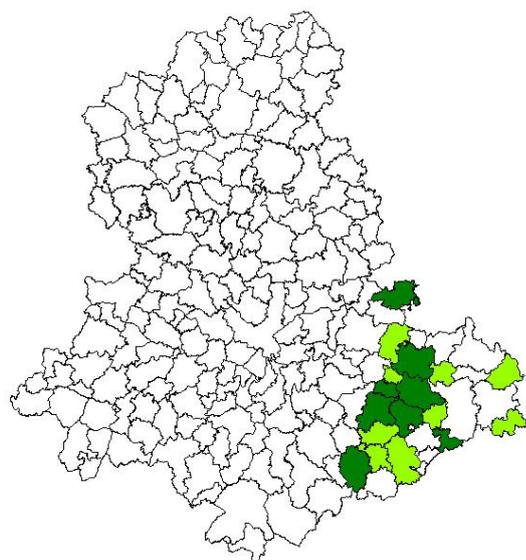
Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois et Lubersac, la situation est relativement calme. En effet, les observations nous montrent des « **absences d'indices de présence** » sur l'ensemble des parcelles de référence observées.

Sur les communes de la **zone de front** (Allasac, Sainte-Féréole et Sadroc), il semble que les populations soient là aussi très basses avec des « **absences d'indices de présence** » sur l'ensemble des parcelles observées.

Conclusion des observations en Corrèze :

Sur le département de la Corrèze, la situation sanitaire des prairies s'est relativement bien améliorée sur la Xaintrie, où les niveaux de populations sont revenus dans des densités relativement faibles. Cependant, il semble que les prairies du nord-est du département soient à leur tour touchées par des augmentations de populations de campagnols.

• Haute-Vienne :



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

La présence de campagnol terrestre sur le département de la Haute-Vienne se situe toujours sur l'ensemble des communes des cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-La-Forêt, sur les communes de Glanges, La Porcherie, Saint-Germain-les Belles, Saint-Vitte-sur-Briance pour le canton de Saint-Germain-les-Belles et les communes de Champnetery, Sauviat-sur-Vige, Moissanes, Saint-Denis-Des-Murs, pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat.

La situation géographique du campagnol terrestre en Haute-Vienne ne semble pas avoir évolué.

Pour le canton d'Eymoutiers, les observations sur les parcelles de référence font part d'un état sanitaire globalement satisfaisant avec peu d'observations de tumuli frais et des pourcentages d'infestations compris entre 0 et 9%.

Pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt, les observations concluent sur des densités basses et sans évolution, avec des indices allant de « **absence de présence** » à « **densités faibles** ».

Pour le secteur de Saint-Germain-Les-Belles, les populations de campagnols terrestres sont toujours relativement basses puisque quelques indices de présence ont été relevés sur les parcelles de référence.

Pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat, les observations ne nous indiquent aucune évolution des populations de campagnol terrestre puisque les pourcentages d'infestations sur les parcelles suivies ne dépassent pas **2 %**.

Conclusion des observations en Haute-Vienne :

La situation sanitaire liée aux dégâts de campagnols terrestres semble stable depuis l'automne, avec des indices ne dépassant pas les « **densités faibles** ».

Période de risque : Le risque de dégâts est présent tout au long de l'année. Les campagnols terrestres dégradent les prairies de manière régulière en creusant leurs réseaux de galeries. Même si le risque de pullulation est le plus élevé à l'automne, la quantité d'adultes reproducteurs qui vont passer l'hiver ne doit cependant pas être négligée, puisqu'ils seront à l'origine des populations printanières.

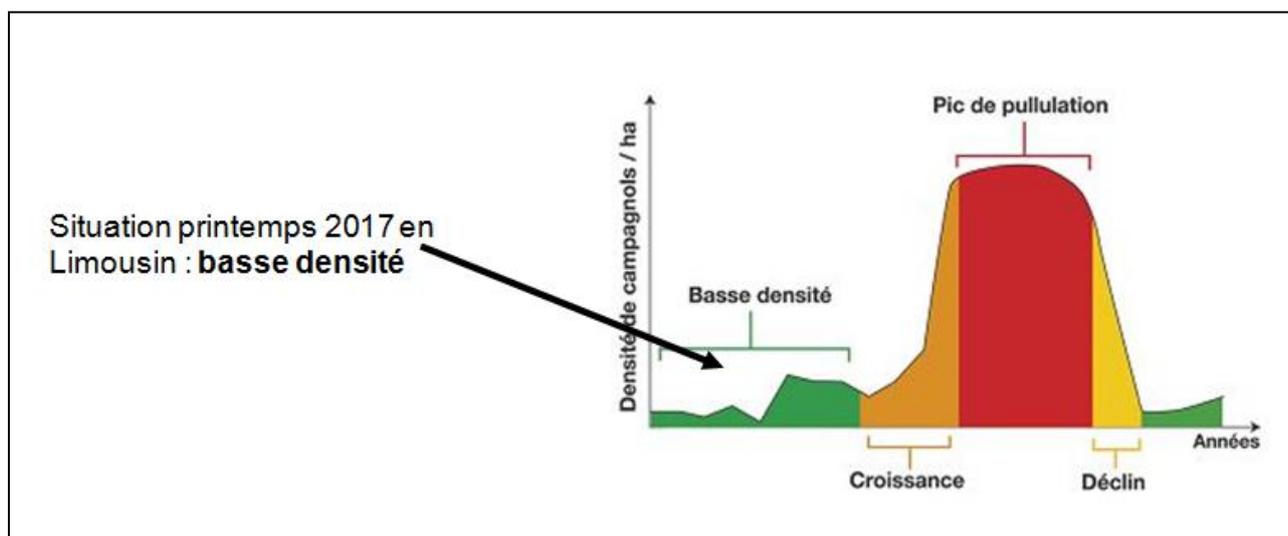
Seuil indicatif de risque : La présence de quelques foyers par parcelle constitue déjà un seuil de nuisibilité. En effet, dès l'apparition de tumuli frais et de galeries, les campagnols provoquent de nombreux dégâts par la terre qu'ils rejettent dans l'herbe et par la détérioration du sol qu'ils provoquent avec leurs galeries.

On peut cependant estimer que **le seuil est atteint dès lors que l'on dépasse les 200 individus/ha.**

Evaluation du risque

La situation sanitaire relevée par les observations de la période printanière 2017 conclut sur une **stabilisation des populations à des densités faibles sur une très large partie de la région.**

Cependant une petite reprise d'activité fouisseuse semble se dessiner en Creuse, et une pullulation n'est pas à exclure sur les cantons du nord-est de la Corrèze puisqu'une parcelle est déjà totalement infestée sur ce secteur.



• Limiter les effets du campagnol dans le temps

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. **Il est important, quelle que soit la méthode utilisée de la réaliser en basse densité de population**, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur trois. Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.

Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- Le travail du sol (labour) et rotation de culture: permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture ;
- Le piétinement par les troupeaux : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour ;
- Le broyage des refus : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur ;
- La sauvegarde et l'implantation de haies : favorise l'habitat des prédateurs ;
- L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

Les astuces du moment

Lors de cette période de mise à l'herbe, la **rotation rapide des troupeaux** sur les pâtures limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux.

Appliquer le principe du pâturage tournant, avec un temps de séjour des troupeaux de moins de 7 jours et un chargement instantané d'au moins 15 UGB/ha.

Derrière le passage des animaux, on pourra favoriser la prédation en **broyant les refus et en installant des perchoirs**.

Le **piégeage de printemps** sur des parcelles avec peu de foyers actifs est un très bon moyen de lutte à cette période. En effet, la reproduction n'ayant pas encore débuté, il est relativement simple de piéger le mâle et la femelle situés sur le foyer, leur activité autour du nid étant relativement réduite. Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

La **lutte de printemps contre la taupe**, permet également de limiter le déplacement des populations de campagnol terrestre (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

Campagnol des champs (*Microtus Arvilis*)

Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants, cependant son espérance de vie est d'à peine un an, et il est l'un des premiers maillons de la chaîne alimentaire.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol, mais il peut également se nourrir de racines et de radicules de jeunes arbres.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole, en effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

La morphologie du campagnol des champs :

- Longueur tête et corps : 8-12 cm ;
- Poids : 15 à 50 g ;
- Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre ;
- Tête : volumineuse arrondie. Oreilles, légèrement velues à l'intérieur, sont courtes mais émergent néanmoins du pelage ;
- Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



(Crédit Photo : José Manuel Benito)

Au niveau des dégâts engendrés, le campagnol terrestre fait des « taupinières », le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

Observation du réseau

En limousin, le campagnol des champs a été observé, durant cette période, sur la plupart des prairies suivies. Il est à noter que quelques foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres.

En Poitou-Charentes, après un hiver doux et peu pluvieux, l'activité des campagnols des champs à la reprise de végétation a été globalement faible. Cependant, les dernières observations révèlent des attaques très localisées liées à la présence de quelques foyers notamment dans les luzernes de plus de 2 ans ou dans les jeunes pommiers.

Période de risque : la période de risque s'étend sur toute la période de reproduction du campagnol c'est-à-dire de mars à novembre.

Seuil indicatif de risque : bien qu'il soit nuisible dès les premières apparitions, on peut estimer que le seuil est atteint dès lors que l'on dépasse les 200 individus/ha.

Evaluation du risque

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, **la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement.** Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque.

Cependant, **dans les zones d'élevage de Poitou-Charentes, des attaques pourraient subvenir à proximité de luzernières et de plantation de pommiers.**

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs, tout comme le campagnol terrestre, peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

Enfin, l'importance des populations de campagnols des champs peut jouer un rôle dans le développement des populations de campagnol terrestre. La présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite en effet l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer ces réseaux.

Taupe (*Talpa europaea*)

Éléments de biologie

Rappel sur la morphologie

- Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête+corps)
- Queue courte (2.5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie
- Poids adulte de 60 à 120 gr



Taupe européenne

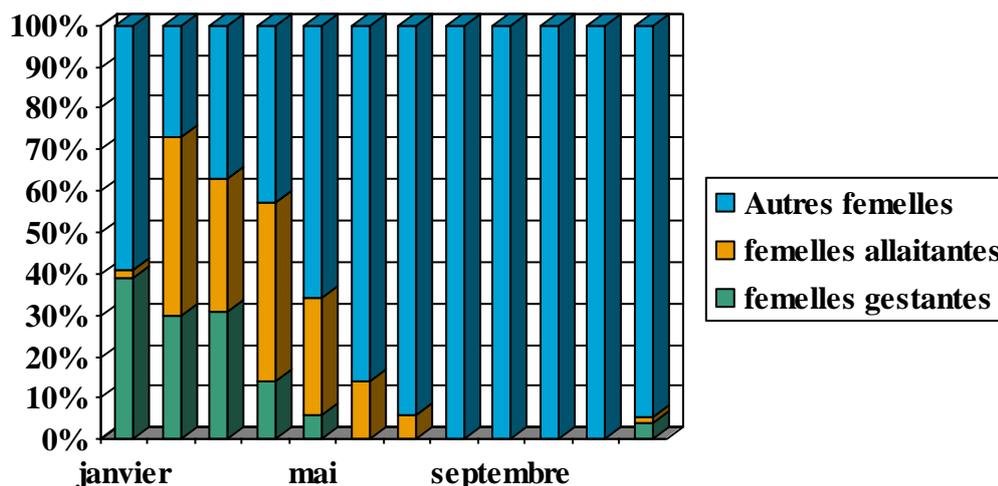
(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)

Rappel sur l'habitat

- Prairies à sol meuble et frais.
- Lisières de bois.
- Forêts de feuillus.
- Apprécie moins les terrains travaillés mais peut s'y installer à partir des périphéries.
- Vit dans un réseau de galeries souterraines.
- Animal peu sociable et vivant en solitaire

Rappel sur la reproduction

Sa période de reproduction s'étend de décembre à mai. Sa gestation dure 28 jours. Le nombre de portée est de une par an, exceptionnellement deux (de 2 à 4 petits par portée). En 6 à 8 semaines les jeunes atteignent leur taille adulte, ils sont alors émancipés et vont s'installer dans leur propre terrier. La taupe atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 11 mois.



• Situation en Limousin

La taupe est toujours aussi régulièrement présente dans nos prairies limousines. Les taupinières sont d'autant plus visibles en ce moment que la végétation dans les prairies est basse.

Période de risque : Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) mais à l'automne le risque le plus important se situe sur les semis de prairies.

Seuil indicatif de risque : La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Ils peuvent également limiter la levée des prairies nouvelles.

Evaluation du risque

Les conditions météorologiques de l'année 2016 n'ont pas été très favorables pour les taupes.

En effet, les pluies abondantes du printemps dernier ont du mettre à mal la reproduction, et la sécheresse qui a suivi a dû gêner les taupes dans leur recherche de nourriture. Les quelques précipitations de cet hiver et la reproduction ont incité les taupes à créer de nombreuses taupinières ces dernières semaines, créant ainsi de véritables nuisances dans certaines parcelles.

De plus, les galeries creusées par la taupe, peuvent jouer un rôle important dans la rapidité du déplacement des populations de campagnols terrestres.

Prairies et adventices

• Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)

La renoncule rampante (communément appelée bouton d'or) est une plante vivace, stolonifère, couchée au sol et plus ou moins velue.

Les feuilles, disposées en rosette sont divisées en trois ou cinq segments larges. Le segment médian est longuement pétiolé.

La floraison a lieu de mai à septembre. Les fleurs, jaunes, assez grandes (20 à 30 mm), ont des sépales velus appliqués contre les pétales.

L'espèce, commune dans toute la France, est comme toutes les renoncules, toxique à l'état frais.

Elle colonise l'ensemble des milieux culturels et montre une prédilection pour les sols humides, limoneux, argileux ou argilo-siliceux.



Dans les zones d'élevages, la sole fourragère, longtemps en place, favorise son extension, la rendant gênante, notamment en prairie.

Sa reproduction se fait par graine, mais surtout par stolons. Les stolons se forment au niveau du pied, et se lancent en tous sens pour retrouver un bout de terre où se replanter et reformer un nouveau point de départ. Le piétinement favorisera l'enracinement.

La renoncule rampante est vivace, et peut donc devenir très abondante dans les prairies. **Il est donc important de maîtriser sa prolifération éventuelle. Une fauche régulière peut y participer. Les années sèches, qui leur sont défavorables, peuvent également limiter leur pression à condition d'avoir un pâturage suffisamment intensif.**

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE CAMPAGNOLS

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces récitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Lutte-contre-le-campagnol>

ATTENTION, UN ARRETE PREFECTORAL DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE OBLIGATOIRE EST EN COURS EN CORREZE SUR LES COMMUNE DE SAINT PRIVAT, SAINT JULIEN AUX BOIS ET RILHAC-XAINTRIE. RENSEIGNER VOUS AUPRES DE VOTRE OVS Végétal (FREDON LIMOUSIN).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Prairie / Edition Zone Limousin sont les suivantes :
CDA 19, CDA 23, CDA 87, FREDON Poitou-Charentes, FREDON LIMOUSIN , FDGDON 87

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".